

Séance du mercredi 08 octobre 2025

Délibération N° DE_026_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	12
Date de la convocation : 01/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
11	0	1
Résultat du vote : adoptée		

Le huit octobre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Gérard DEFEZ.

Présents : Gérard DEFEZ, Sylvie LABELLE, Alain BLANCHARD, Lionel BROUARD, Jérôme BLONDEAU, Marie-Noëlle CHAULET, Françoise CREPIN, Marie DOS REIS VIANA, Bruno LAFOUX, Jean Marie PAGNARD, Didier PONTON, Dominique RIPPEL

Représentés :

Absents et Excusés : Geoffroy VIGNES, Laurent GOUBARD, Karine SOULAS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvie LABELLE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vente de parcelles à la Stéarinerie Dubois Fils

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bornage des parcelles situées La Croix de Scoury a été réalisé.

Il demande au conseil municipal de délibérer sur la vente de ces parcelles à La Stéarinerie Dubois Fils.

Il précise qu'il ne prendra pas part à la discussion ni au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- vend à la Stéarinerie Dubois Fils, les parcelles:

AO n°144 d'une superficie de 1663m²

AO n°153 d'une superficie de 2520m²

AO n°155 d'une superficie de 1954m²

AO n°157 d'une superficie de 652 m²

AO n°159 d'une superficie de 460 m².

- fixe le prix de vente à 4€ le m².

- précise que tous les frais découlant de la vente sont à la charge de l'acquéreur.

- charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard DEFEZ
Président de séance



Sylvie LABELLE
Secrétaire de séance



DE_026_2025

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de réception de l'AR: 13/10/2025
036-213600539-DE_026_2025-DE
AGEDI

